

## Championnats MOSELLE Jeunes

Lors de sa réunion du 25 mars 2024 tenue à THIONVILLE, le Comité de Direction a décidé la création d'un « Championnat U17 » pour la saison 2024-2025. Ainsi l'offre de pratique dans le dispositif générationnel déjà en place pour les catégories U14, U15, U16 et U18 est logiquement complété. Voici les principes des accessions, des maintiens et de rétrogradations.

### Principe des accessions, des maintiens et des rétrogradations

#### 1. Accessions

➤ **U14D1, U15D1, U16D1, U18D1.**

Le premier du classement de son groupe de D1 accède au championnat R2 de la LGEF dans la catégorie supérieure.

*Exemple : 1<sup>er</sup> de U14D1 accède en U15R2.*

➤ **U14D2, U15D2, U16D2, U18D2.**

Le premier du classement de son groupe de D2 accède au championnat D1 dans la catégorie supérieure.

*Exemple : 1<sup>er</sup> de U14D2 accède en U15D1.*

➤ **U15D3 et U18D3.**

Le premier du classement de son groupe de D3 accède au championnat D2 dans la catégorie supérieure.

*Exemple : 1<sup>er</sup> de U15D3 accède en U16D2.*

**Attention !**

En championnat MOSELLE U18D3, le premier du classement de son groupe de D3 accède au championnat U18D2.

#### 2. Maintiens

➤ **U14, U15, U16, U18 tous niveaux**

Les clubs des équipes maintenues engagent leur équipe dans le Championnat MOSELLE Jeunes dans la catégorie supérieure.

*Exemple : équipe U14D2 maintenue en U15D2.*

**Attention !**

En championnat MOSELLE U18, les clubs des équipes maintenus engagent leur équipe dans le Championnat MOSELLE U18 !

#### 3. Rétrogradations

➤ **U14D1, U15D1, U16D1, U18D1**

Les deux derniers du classement de leur groupe descendent en D2 dans la catégorie supérieure.

*Exemple : les deux derniers en U15D1 sont rétrogradés en U16D2.*

**Attention !**

Le nombre d'équipes rétrogradées dépend du nombre de descentes de LGEF.

Donc, dans certains cas, plus de deux équipes par groupe peuvent être rétrogradées.

➤ **U14D2, U15D2, U16D2, U18D2**

Les deux derniers du classement de leur groupe descendent en D3 dans la catégorie supérieure.

*Exemple : les deux derniers de U14D2 sont rétrogradés en U15D3.*

**Attention !**

Le nombre d'équipes rétrogradées dépend du nombre de descentes de D1.

Donc, dans certains cas, plus de deux équipes par groupe peuvent être rétrogradées.

Si le championnat D3 ne se joue pas, les équipes potentiellement rétrogradées dans ce niveau restent en D2.

**Période d'engagement des équipes pour la saison 2024-2025 : du 15 juin au 20 juillet 2024.**